



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS

SECRETARIAT GENERAL

ARRÊTÉ du 29 DEC. 2017

**Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de directeur du travail hors classe
Echelon spécial
au titre de l'année 2018**

La ministre du travail,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire compétente dans sa séance du 12 décembre 2017,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRÊTE

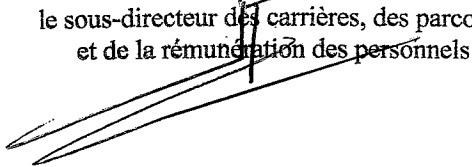
Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, au grade de directeur du travail hors classe – échelon spécial, à compter du 1^{er} janvier 2018, les directeurs du travail dont les noms suivent :

1	PILLOT Marc	DIRECCTE Haut de France
2	KARSENTI Brigitte	DIRECCTE Haut de France
3	TAIEB Yasmina	DIRECCTE Ile-de-France
4	HAMDAOUI Hachmi	DIRECCTE Nouvelle Aquitaine
5	LIGER Richard	DIRECCTE Occitanie
6	FRANCO MILLET Elisabeth	DIRECCTE Occitanie
7	DINGEON Philippe	DGT
8	DUPORGE Marie	DGEFP
9	TATON Annick	DIRECCTE Auvergne- Rhône-Alpes
10	CHERUBINI Corinne	DIRECCTE Ile-de-France
11	COLOMINES Jacques	DIRECCTE Occitanie
12	GIUGANTI Danièle	DIRECCTE Grand-Est
13	LAZAR Marc Henri	DIRECCTE Auvergne- Rhône-Alpes
14	ULTSCH Jean Paul	DIRECCTE Auvergne- Rhône-Alpes

- | | | |
|----|------------------|--------|
| 15 | LAURENT Annaick | SG - |
| 16 | MIMEUR Jean Paul | SG - |
| 17 | BAILBE Bernard | INTEFP |

Article 2 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre et par délégation,
le sous-directeur des carrières, des parcours
et de la rémunération des personnels



Yvon Brun